

Conseil exécutif de l'ACEP

Compte rendu de la réunion du 30 janvier 2008 Bureau national de l'ACEP Salle de conférence 17 h 45

Présences : J. Aggrey (président), C. Card, G. Dussault, M. Holyk, M. Korol, R. McVicar, A. Picotte, S. Spak, S. Spano, C. Therrien, M. Zinck, C. Danik, J. Ouellette, D. Martin.

Absences justifiées : J-R. Benoit, C. Lakaski, L. Perrin, A. Sipos.

Observateur : C. Poirier, président, section locale du Bureau de la traduction

Invité : F. Campbell, conseillère juridique, Sack Goldblatt Mitchell

HUIS CLOS – Litige sur les pensions

Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés à la rubrique :

2) Suivis

g) Comité de vérification – Attributions

h) Politique d'investissement

Résolution :

Il est proposé par C. Therrien et appuyé par M. Zinck que l'ordre du jour soit adopté avec modifications.

Pour = 10, contre = 0, abstentions = 1. **Résolution adoptée.**

Adoption du compte rendu du 14 novembre 2007

C. Card demande qu'aux fins de clarté la modification suivante soit apportée au point Acheter ou louer sous Questions de fond aux fins de discussion :

Il y a consensus pour qu'un Groupe de travail sur les locaux soit mis sur pied et qu'il soit composé de J. Aggrey, C. Danik et C. Lakaski, afin de préparer un document d'évaluation des besoins pour la réunion de janvier.

Il est proposé par M. Zinck et appuyé par B. McVicar que le compte rendu soit

modifié avec modifications.

Pour = 10, contre = 0, abstentions = 1. **Résolution adoptée.**

Adoption du compte rendu de la réunion spéciale du 12 décembre 2007

Résolution :

Il est proposé par C. Card et appuyé par S. Spak que le compte rendu soit adopté.

Pour = 10, contre = 0, abstentions = 1. **Résolution adoptée.**

Approbation du Comité de négociation BdP

Résolution :

Il est proposé par R. McVicar et appuyé par M. Korol que la nomination d'E. Hurtubise-Loranger, F. Beauregard Tellier, F. Côté et M. Dewing soit approuvée. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Recommandation du Comité des finances

Le Comité des finances recommande au CEN de demander au Comité des Statuts et Règlements d'ébaucher un ensemble de dispositions stipulant que les sections locales qui reçoivent une ristourne doivent présenter un budget et des états financiers pour pouvoir recevoir une ristourne la deuxième année.

Résolution :

Il est proposé par C. Therrien et appuyé par A. Picotte que la recommandation soit modifiée comme suit :

Le Comité des finances recommande au CEN de demander au Comité des Statuts et Règlements d'ébaucher un ensemble de dispositions stipulant que les sections locales qui reçoivent une ristourne doivent présenter un rapport financier annuel pour recevoir une ristourne l'année qui suit l'année où le rapport financier a été reçu. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Plainte de C. Therrien

C. Therrien présente sa plainte contre J. Aggrey disant que ce dernier avait mal interprété le paragraphe 9.8 des Statuts de l'ACEP. Après discussion, J. Aggrey demande au Conseil exécutif national des directives sur la façon dont celui-ci souhaite procéder.

Résolution :

Il est proposé par M. Korol et appuyé par S. Spak d'obtenir un avis juridique sur l'interprétation du paragraphe 9.8 des Statuts de l'ACEP. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Politique de confidentialité

J. Ouellette informe le CEN que le conseiller juridique examine actuellement la politique et que la politique finale devrait être prête pour la réunion de février.

Cadre de règlements pour les sections locales

M. Zinck signale que le cadre a été distribué à tous les dirigeants locaux afin d'obtenir leurs commentaires, le délai étant fixé à cette fin au 31 janvier. Le cadre final sera prêt pour la réunion de février.

M. Zinck souhaite remercier les dirigeants des sections locales, les membres du CEN et notamment C. Therrien pour sa contribution et pour lui avoir remis une copie des règlements de sa section locale. Il remercie de façon particulière D. Brackley et C. LaSalle pour leurs nombreuses corrections et observations sur le texte.

Comité de travail sur les locaux à bureaux

J. Aggrey signale que le comité ne s'est pas encore réuni en attendant l'inclusion d'un membre du SEA (syndicat représentant le personnel de l'ACEP) et que les attributions seront discutées dès que le comité tiendra sa première réunion.

Recommandations du Forum de la région atlantique du Canada

Résolution n° 1 :

« Que Michael Zinck (avec l'aide du bureau national) soit chargé de consulter toutes les sections locales afin d'obtenir leurs observations sur le cadre. Une version finale du cadre sera ensuite rédigée et recommandée à l'approbation du CEN. » La résolution a été adoptée à l'unanimité. Le bureau national de l'ACEP distribuera le document à toutes les sections locales.

Suivi : M. Zinck signale que les sections locales ont été consultées et que la version finale du cadre sera prête pour la prochaine réunion du CEN.

Résolution n° 2 :

« Que le Comité de l'examen de la gouvernance étudie l'idée de la représentation régionale dans les comités nationaux de l'ACEP. »

Résolution adoptée à l'unanimité.

Suivi : L'exécutif national **convient** de donner suite à la recommandation.

Résolution n° 3 : « Que le Conseil exécutif national forme un comité exploratoire au sujet de la défense d'intérêts sociaux afin de déterminer si l'ACEP devrait s'y engager. » Résolution adoptée à l'unanimité.

Suivi : L'exécutif national **convient** de transmettre cette recommandation au Comité d'examen de la gouvernance.

Recommandation : Les participants recommandent donc avec enthousiasme au CEN : « Que le Forum de l'Atlantique devienne un événement annuel et qu'il soit tenu à tour de rôle dans les quatre provinces atlantiques. »

Suivi : Point reporté à la réunion de février.

Groupe de travail sur la participation des membres

Point reporté à la réunion de février.

Comité de vérification – Attributions

Point reporté à la réunion de février.

Politique d'investissement

J. Aggrey signale que quelqu'un se penche sur cette question et que la politique devra d'abord passer par le Comité des finances avant d'être soumise à l'approbation finale du Conseil exécutif national.

Locaux à bureaux – Participation du SEA

Résolution :

Il est proposé par C. Card et appuyé par M. Korol : « Que la composition du Sous-comité sur les locaux soit étendue en y ajoutant un représentant du SEA et que ce sous-comité étudie les besoins en locaux futurs de l'ACEP en vue de faire des recommandations au CEN.»

C. Danik suggère un amendement et que deux membres du SEA soient inclus.

C. Card accepte l'amendement que deux membres du SEA soient nommés à titre consultatif.

J. Aggrey demande des volontaires et suggère de limiter le nombre à sept membres, dont deux du groupe TR. C. Card se porte volontaire, mais A. Picotte décline et suggère L. Perrin.

M. Korol et M. Holyk se portent volontaires. C. Therrien manifeste son intérêt à siéger au comité et se propose comme suppléant étant donné le plafond sur le nombre de membres du comité.

Avec l'amendement et l'augmentation du nombre de membres du comité de travail, **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Enjeux de la section locale du Manitoba

Point retiré.

Rapport du président

Sans objet.

Rapport des Services professionnels

Conversion EC

- J'ai reçu hier un message de la personne responsable de la conversion EC à l'Agence de la fonction publique du Canada : suite à ma demande, il veut faire le point sur la base de données concernant la conversion et sur la NPP.
- Je tenterai de lui parler vendredi, n'étant pas alors à une table de négociation.
- Actuellement, le processus est entre les mains des divers ministères qui terminent l'évaluation des descriptions de travail ES et SI ou EC suivant la nouvelle norme de classification EC.
- Nous sommes de retour à la table de négociation EC la semaine prochaine (6, 7 et 8 février) et aurons besoins de mieux connaître la date de livraison de la base de données.

Négociation collective TR

- Depuis la dernière réunion du CEN, l'ACEP a eu une semaine de négociation à la table TR.
- En outre, nous sommes actuellement à la table cette semaine.
- Le négociateur de l'employeur a changé : Daniel Langevin ne sera plus à la table.
- Louis Labrie, qui était à la table TR mais n'exerçait pas les fonctions de négociateur pour l'employeur, prend la relève.

- Nous avons été informés au début des négociations qu'il y aurait un transfert de responsabilité, ceci n'est donc pas une surprise. Nous devons simplement nous adapter au style de Louis, et Louis, à nous.
- Nous suivons un calendrier de négociation d'une semaine pas mois.
- La prochaine série de réunions est prévue pour dans deux semaines; une autre série de réunions aura lieu la semaine qui précède la fin de semaine de Pâques.

Négociation collective EC

- Depuis la dernière réunion du CEN, l'ACEP a eu une semaine de négociation à la table EC.
- Nous nous rencontrons à la table encore la semaine prochaine.
- Il y a des progrès sur les points mineurs, de même qu'un sentiment d'ouverture à la table.
- L'équipe de négociation EC se réunit mardi soir pour discuter de sa position sur certains des enjeux plus importants.
- L'employeur a affirmé à la table qu'il ne négociera pas les revendications sur la classification, la dotation et les pensions. Cependant, comme nous n'avons pas présenté de revendications précises, il est peut-être possible de faire une certaine négociation sur ces questions.
- L'IPFPC a déclaré publiquement qu'il contesterait devant la commission et les tribunaux le refus de l'employeur de négocier des questions semblables.
- Nous examinons actuellement la meilleure stratégie à adopter pour nos membres.
- Nous consultons un conseiller juridique et tentons d'amener l'IPFPC à nous parler.
- Nous avons fixé des dates pour février, mars et avril.

Négociations du RIM

La première séance de négociations a eu lieu les 22, 23 et 24 janvier. Les deux parties ont trouvé des solutions pour régler les problèmes soulevés à la table de négociation. Les parties ont convenu de se réunir de nouveau le 21 février pour finaliser une entente.

Négociations BdP

Comme il est indiqué en 1 d), le Comité de négociation BdP est maintenant nommé et commencera son travail.

Représentation

- L'Association a représenté une membre en déposant une série de griefs et en intervenant à divers paliers de la procédure de règlement des griefs offerte aux parties. La membre a allégué que l'agent des relations de travail de l'ACEP n'avait pas traité ses griefs de façon appropriée. Elle a déposé une plainte sur le devoir de représentation juste en vertu de l'article 190 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Au cours d'une audience de trois jours tenue à Vancouver, tous les éléments de preuve ont été présentés à un membre de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Dans sa décision rendue le 20 septembre 2007, celui-ci conclut que rien n'indique que l'agent négociateur ait fait preuve de mauvaise foi ou d'arbitraire dans la représentation de la plaignante. En conséquence, il a rejeté la plainte.
- Un membre a interjeté appel aux termes de l'ancienne *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. L'appel a été rejeté et la Commission de la fonction publique a publié la décision. Celle-ci est maintenant accessible sur Internet en faisant une recherche sous le nom du membre à l'aide de l'engin de recherche Google. Le membre trouve cela très troublant et estime qu'il s'agit d'une invasion de sa vie privée. Il a demandé notre aide. Dans certains cas exceptionnels, nous examinons la plainte d'un membre sur la protection des renseignements personnels et formulons des commentaires. Dans ce cas, comme la décision de la Commission d'appel est un document public, nous avons renvoyé le membre au bureau du Commissaire à la protection des renseignements personnels du Canada.
- Une membre voulait publier un document critique à l'endroit d'un organisme international faisant partie des Nations Unies. Le Canada est également membre de l'organisme en question. La membre a été avisée de soumettre son document à son employeur afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts réel ou apparent, et/ou d'éviter d'enfreindre son devoir de loyauté. La membre a été informée que si elle ne le faisait pas, elle pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires.

Affaires internes

Claude Vézina a commencé en janvier à exercer ses fonctions d'agent des relations de travail en classification. En conséquence, la période d'emploi déterminée d'Allan Stead est prolongée jusqu'en mars 2009. Il s'occupe des services aux membres et à la région antérieurement desservis par Claude Vézina.

Rapport de l'Administration

Sans objet.

Levée de la séance

Résolution :

Il est proposé par A. Picotte et appuyé par M. Zinck que la séance soit levée à 21 h 35. **Résolution adoptée à l'unanimité.**